



COMMISSION SÉCURITÉ PUBLIQUE LES BRIGADIERS SCOLAIRES

FÉVRIER 2019



INTRODUCTION

La sécurité de tous les usagers de la route

- Un engagement du SPVM
- Dépend de la collaboration de plusieurs acteurs

Des exemples d'interventions réalisées en matière de sécurité routière :

- Programme Troque ton ticket
- Campagne annuelle rentrée scolaire

La sécurité des écoliers (trajet entre la maison et l'école) peut être assurée par :

- Aménagements / infrastructures
- Signalisation / limites de vitesse
- Identification de rues corridors¹
- Présence de brigadiers scolaires
- Initiatives (ex : *Pédibus, À pied, à vélo, ville active, Vision Zéro*)

La présentation de ce soir aborde plus spécifiquement la présence de brigadiers sur les traverses scolaires.

1 : Rues corridors : rues désignées sécuritaires aux élèves qui convergent vers une école et qui mènent vers un passage piétonnier supervisé par un brigadier scolaire.



PLAN DE PRÉSENTATION

- ◆ Contexte
- ◆ Processus d'analyse des demandes
- ◆ Méthodologie d'évaluation des traverses
- ◆ Priorisation des traverses
- ◆ Processus de révision des traverses
- ◆ Les prochaines années : statistiques, données démographiques et brigadiers
- ◆ Conclusion



CONTEXTE

- 1999 : Analyse du processus de gestion des brigadiers scolaires dans le but d'établir une démarche d'évaluation d'un poste de brigadier
- 2000 : Introduction de la méthode d'évaluation des traverses dans les processus du SPVM
- Depuis 2000 :
 - Reconnaissance de la procédure par la SAAQ
 - Révision annuelle de toutes les traverses selon les critères établis
 - Identification et réévaluation annuelle des rues corridors
 - Aucune demande de traverse (dont l'indice de risque est égal ou supérieur à 9) n'a été refusée.
- 2018-2019 : 520 traverses d'écoliers ayant une présence de brigadiers scolaires



PROCESSUS D'ANALYSE DES DEMANDES

Nouvelles traverses d'écoliers

- Les demandes proviennent des écoles et des commissions scolaires
- Elles sont acheminées au poste de quartier concerné

Le chef du poste de quartier :

- Analyse la demande;
- Évalue l'endroit ciblé;
- Transmet la demande aux intervenants à l'interne tels que: Section sécurité routière, Ressources humaines, Service des finances pour analyses et recommandations;
- Soumet la demande aux instances décisionnelles pour qu'une résolution soit adoptée.



MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES TRAVERSES

CRITÈRES

- L'âge et le nombre d'écoliers;
- La configuration de l'endroit;
- La circulation des véhicules routiers;
- La détermination de l'indice de risque de la traverse¹

En ce qui a trait aux nombres d'écoliers qui traversent l'intersection, le SPVM considère un seuil de 15 enfants par période de déplacements avant d'y affecter un brigadier.

Si le nombre est inférieur à 15, les experts en sécurité routière recommandent de considérer tout autre moyen que d'y placer un brigadier scolaire adulte.

¹ Source : Guide d'organisation d'une brigade adulte produit par la SAAQ



MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES TRAVERSES

CALCUL DE L'INDICE DE RISQUE = NIVEAU DE DANGEROUSITÉ D'UNE TRAVERSE

Déterminer le seuil à partir duquel la présence d'un brigadier est requise.

CALCUL DE L'INDICE DE RISQUE (*ITE Institute of traffic Engineers*)

$$\text{Formule : } \frac{x}{300} + \frac{y}{50} + \frac{z}{40} + \frac{w}{11} + \frac{55}{D1} + \frac{55}{D2} = \text{INDICE}$$

x : débit de circulation / heure

y : nombre d'écoliers résidents dans le secteur et qui croisent l'intersection

z : vitesse de circulation constatée (km/h)

w : largeur moyenne de la rue qui justifie la présence d'un brigadier (m)

D1 & D2 : Distance à laquelle un conducteur peut apercevoir l'intersection



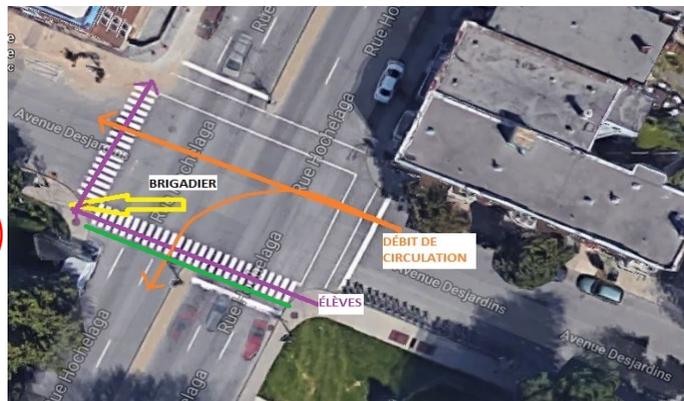
MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES TRAVERSES

Afin de bien comprendre le calcul et la signification des variables, ci-joint un exemple à partir d'une traverse d'écoliers existante :

Traverse située à l'angles des rues Hochelaga / Desjardins

Résultat du calcul de l'indice de risque (IDD)

$$\frac{1582}{300} + \frac{35}{50} + \frac{44}{40} + \frac{20}{11} + \frac{55}{50} + \frac{55}{50} = 11.09$$



Si l'indice se situe :

- Entre 0 et 6 : l'écolier peut traverser la rue sans l'assistance d'un brigadier;
- Entre 6 et 9 : il faut améliorer la signalisation routière afin de prévenir les automobilistes de la présence de la traverse;
- Entre 9 et 20 : la présence d'un brigadier scolaire adulte est nécessaire;
- Supérieur à 21 : le brigadier ne peut faire le travail seul; il faut généralement prévoir des feux de circulation au passage ou identifier un autre endroit pour effectuer la traversée.



PRIORISATION DES TRAVERSES

Deux niveaux de priorités :

- **Traverses prioritaires** : Fréquentées par 15 enfants et plus et qui ont un indice de risque supérieur à 9.
- **Traverses non prioritaires** : Fréquentées par + ou - 15 enfants et qui ont un indice de risque inférieur à 9.

Dans le cas où la personne qui agit comme brigadier ne peut se présenter sur les lieux :

Les traverses prioritaires :

- Seront couvertes par un brigadier scolaire surnuméraire (sur appel qui font les remplacements);
- Si impossible, par le déplacement d'un autre brigadier scolaire;
- En dernier recours par un policier.

Les traverses non prioritaires

- Seront couvertes par un brigadier surnuméraire;
- Si impossible, le personnel policier patrouillant le secteur accordera une attention spéciale à la traverse.



PROCESSUS DE RÉVISION DES TRAVERSES

- ◆ Révision annuelle :
 - 1^{er} septembre au 1^{er} décembre
 - Tous les postes de quartier procèdent à la révision de toutes les traverses présentes dans leur secteur
- ◆ Objectifs de la révision annuelle :
 - Assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école;
 - S'assurer que le choix rues corridors¹ réponde aux besoins des écoles du secteur;
 - Confirmer que la présence du brigadier scolaire est toujours justifiée;
 - Identifier parmi les 520 traverses celles qui ne répondent plus aux critères;
 - Répondre aux besoins des PDQ en matière de création de traverses d'écoliers
- ◆ Malgré la période de révision annuelle, les demandes d'ajout de traverse sont étudiées lorsqu'elles sont formulées.

1 : Rues corridors : rues désignées sécuritaires aux élèves qui convergent vers une école et qui mènent vers un passage piétonnier supervisé par un brigadier scolaire.



LES PROCHAINES ANNÉES : STATISTIQUES ET DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- ◆ Selon Statistiques Canada¹, lors du recensement de 2016, Montréal avait une population des 5 ans à 14 ans de 166 970 personnes.
- ◆ La population des enfants de moins de 15 ans de l'agglomération de Montréal a augmenté de 6 %, entre 2011 et 2016.
- ◆ Toujours pour l'agglomération de Montréal, l'Institut de la Statistique du Québec² anticipe que la hausse va s'accroître. Elle sera de l'ordre de 12 % entre 2016 et 2026.

1 : Profil du recensement, Recensement de 2016, Montréal,

2: Institut de la Statistique du Québec (2014) Perspectives de population 2011-2036 – Population selon le groupe d'âge, scénario A, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/pop_regions_gras_14_06.htm



LES PROCHAINES ANNÉES : STATISTIQUES ET DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

- ◆ La Commission scolaire de Montréal¹ a accueilli 1 800 élèves supplémentaires à la rentrée scolaire 2017-2018. Elle prévoit une hausse de 10 % de sa clientèle d'ici cinq ans. Vingt agrandissements d'école sont en chantier et 17 autres projets de construction ou d'agrandissement d'écoles devraient être acheminés au Ministère de l'Éducation².
- ◆ La Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île³ a accueilli 1 900 nouveaux élèves en 2017-2018. Le ministre de l'Éducation prévoit mille élèves supplémentaires chaque année durant les 7 prochaines années.
- ◆ La Commission scolaire de Marguerite-Bourgeoys⁴ prévoit ne plus avoir du tout de place dans ses écoles d'ici moins d'un an. Déjà, il y a 123 groupes de plus que la capacité maximale théorique des établissements.

1 : <http://csdm.ca/communiquere/rentree-2018-exploit/>

2 : <http://csdm.ca/nouvelles/augmentation-population-scolaire-ajout-nouveaux-locaux/>

3 : Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (2018) Rapport annuel 2016-2017, https://www3.cspi.qc.ca/components/com_gdwgestion/download.php?fileid=5364

4 : Cloutier, Jean-Sébastien (2018) « La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pourrait cesser d'admettre de nouveaux élèves » dans Radio-Canada, ICI Grand Montréal, reportage du 12 octobre 2018, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1129455/commissionscolaire-marguerite-bourgeoys-eleves-immigration-situation-irreguliere>



LES PROCHAINES ANNÉES : LES BRIGADIERS

- La hausse du nombre d'élèves n'est pas nécessairement proportionnelle à une hausse du nombre de brigadiers scolaires.
- La distribution des nouveaux élèves dans les établissements actuels et futurs devra être analysée afin d'évaluer les besoins en matière de création de nouvelles traverses d'écoliers.



CONCLUSION

L'utilisation des brigadiers scolaires demeure l'une des solutions afin d'assurer la sécurité des élèves. La stratégie Vision Zéro recherche la collaboration de tous les partenaires de la gestion de la sécurité par une approche plus globale dans l'identification de solutions et incite l'amélioration des processus des interventions cohérentes.

Jusqu'à présent, la méthode d'évaluation des traverses scolaires a toujours permis de répondre favorablement aux demandes justifiées de création.

Le SPVM est tout de même conscient de l'augmentation prévu du nombre d'écoliers et de l'évolution des besoins du milieu. En tant qu'intervenant interpellé à collaborer, le SPVM réitère son engagement à prendre tous les moyens afin que les élèves puissent se déplacer en toute sécurité sur le chemin de l'école. Ceci pourrait se traduire par :

- ◆ Planification et prévision budgétaire à faire en fonction de la révision des besoins
- ◆ Ouverture à revoir et à bonifier la méthode d'évaluation des traverses